

genre de celui qui vient d'avoir lieu à Boston est d'un secours puissant à la diplomatie, et fait plus pour la paix du monde que la plupart des traités modernes entre nations.

C'est la seconde fois que les Etats-Unis donnent au monde ce beau spectacle. Le jubilé de 1869, cependant, n'était que bien peu de chose auprès de celui de cette année; c'était un essai, timide d'abord, mais que le succès a encouragé et transformé. Il serait à désirer que l'exemple fût suivi par les autres nations en mesure d'en faire leur profit.

Cette grande démonstration n'a cependant pas empêché le peuple américain de continuer à préparer ses élections pour la présidence, et d'y mettre toute cette ardeur et cette fougue des gens qui connaissent la valeur du temps et qui ont popularisé, après l'avoir crée, le fameux dicton financier: *Time is money*. Jusqu'à présent encore les seuls candidats sérieux sont Grant et Horace Greely. Ce dernier a laissé la rédaction de la tribune pour le temps qui s'écoulera jusqu'après les élections, afin d'être plus libre, et de permettre à l'opinion publique de se manifester plus franchement à son égard.

La question de l'Alabama, dont le public est entretenu depuis si longtemps, vient d'entrer dans une phase aussi favorable qu'inattendue, sur le chapitre des dommages indirects. Y a-t-il eu véritablement intention de céder du terrain ou d'entrer dans la voie des conciliations, de la part des Etats-Unis? Ou bien, est-ce la suite d'un moment d'irréflexion? La chose est difficile à dire: dans tous les cas, voici, le fait. L'agent et le conseil du cabinet de Washington sont venus déclarer, devant le tribunal, que leur gouvernement ne désirait faire fixer aucune indemnité en argent pour les réclamations indirectes, mais que son seul but était de soumettre la question pour faire décider et établir le principe. En réponse à cette déclaration, Lord Tenterden, au nom du gouvernement britannique, a appelé l'attention du tribunal sur la clause septième du Traité, aux termes de laquelle "le seul pouvoir donné aux arbitres est celui de considérer les réclamations ayant pour but une indemnité pécuniaire." Or, les Etats Unis, déclarant spontanément qu'ils n'ont pas en vue un but semblable, posent eux-mêmes une objection irréfutable à l'admission de leurs réclamations indirectes. Le tribunal a fait immédiatement droit sur cette question et a prononcé unanimement l'inadmissibilité des réclamations pour dommages indirects. Cette décision a jarni enlever le malaise qui existait depuis si longtemps à propos de la question, et redonner place à l'espoir d'un règlement satisfaisant, et surtout définitif.

En France, il semble se préparer quelque chose d'extraordinaire, si toutefois on peut employer ce mot au sujet d'un pays où, depuis près de deux ans, les choses les plus insolites et les plus inattendues sont à l'ordre du jour. Le régime temporaire commence à ne plus satisfaire l'opinion, et paraît tirer à sa fin. Les différents partis se mettent sérieusement à compter leurs forces et à calculer les chances d'un mouvement. Ils ont eu, il y a quelque temps, une entrevue et une explication avec M. Thiers. Cette démarche n'a pas paru avoir tous les résultats favorables qu'ils en attendaient, et ils ont trouvé le Président moins facile, sur l'article de la capitulation et des compromis, que les généraux de la Commune. Ce mouvement, toutefois, s'il n'a pas avancé leur position, a peut-être fortement ébranlé celle du régime actuel, et M. Thiers en manifeste lui-même quelque inquiétude.

Il n'est pas probable pourtant, qu'aucun des partis qui s'agitent actuellement, arrive au pouvoir. Si M. Thiers disparaît, comme la chose ne peut manquer d'arriver d'un moment à l'autre, car le Président n'est pas immortel, il est bien possible que le règne des communs recommence et que Paris redevienne le théâtre des drames terribles qui l'ont ensanglanté vers la fin de la guerre. Dans ce cas aucun autre parti que le parti de l'empire ne serait assez puissant pour calmer l'orage et rétablir l'ordre d'une manière permanente. Les journaux français ont beau faire et dire, la majorité de la nation est en faveur de l'empire et contre la royauté. Quant à la république, elle n'a véritablement d'adhérents que parmi la foule déclassée et désœuvrée des grands centres de population, qui aspire à goûter au gâteau et à obtenir, pour quelque temps, un certain contrôle direct sur la conduite du char de l'Etat.

L'ambition d'obtenir cet honneur, tout légitime qu'il paraisse, a pourtant ses dangers et ses retours. M. Jules Favre, vice-président de la défense nationale l'éprouve aujourd'hui et fait voir à ceux qui désireront régner de quelque manière, que tout n'est pas rose dans le métier de souverain. Ainsi, M. Favre a confessé, avec larmes, devant la commission des enquêtes, que si l'armée de l'Est a été obligée de se réfugier en Suisse, c'est qu'il avait négligé d'avertir la délégation de Bordeaux qu'un

armistice de trois jours avait été consenti pour cette armée, par M. de Bismark, dans la convention du 21 janvier 1871. Ce seul oubli a coûté la vie à 50,000 hommes. Cet exemple est propre à faire rentrer bien des ambitions illégitimes et prétentieuses, en même temps qu'il appelle l'indulgence et la sympathie sur les erreurs qui peuvent échapper à ceux qui tiennent régulièrement les rênes du char de l'Etat, et qui donnent tout leur temps et toute leur énergie au maintien d'une position dans laquelle les circonstances ou le devoir les a engagés.

Au milieu de toutes ces difficultés cependant, les gens de bonne volonté, le Président en tête, s'ingénient à trouver des moyens de délivrer la Franco de la présence des troupes allemandes. Plusieurs expédients ont été proposés, sans cependant amener de résultat final. Un dernier projet va néanmoins être soumis à l'assemblée et l'on espère qu'il ralliera la majorité des suffrages et sera exécuté sans délai.

Le mois de juin a été pour nous l'époque d'un changement dans la personne de celui qui représente en ce pays l'autorité royale. Lord Lisgar, notre gouverneur-général, est retourné en Angleterre après trois années de séjour parmi nous, emportant avec lui l'estime sincère de tous ses administrés. Il est remplacé par Lord Dufferin dont la réputation est également brillante en littérature et en diplomatie. Son arrivée en ce pays s'est faite en dehors du faste et de l'apparat ordinaires; il a cependant de suite, par ses manières aimables et son tact parlant, créé la plus heureuse impression parmi la population de notre ville. Nos lecteurs nous sauront peut-être gré de leur donner sur Lord Dufferin, quelques détails biographiques que nous trouvons dans le "*Dictionary of the peerage and baronetage of the British Empire*" par Burke:—

"Sir Frederick Temple Blackwood, Chevalier de l'Ordre de St. Patrick et Chevalier-Commandeur de l'Ordre du Bain (ce qui se dit en abrégé: K. P., K. C. B.), naquit au mois de juin 1825 et est, par conséquent, dans sa 46^{me} année.

"En 1841, à la mort de son père, il devint Baron de Dufferin et Claneboye.

"En 1867, il a épousé l'honorable Harriett Georgina Hamilton; de ce mariage sont issus trois enfants: deux garçons et une fille.

"En 1854, il était attaché d'ambassade à Vienne.

"Il a rempli, en outre, avec grande habileté, les charges de Sous-Secrétaire d'Etat pour les Indes, (1861), et de membre de la commission des affaires de Syrie.

"Il est connu aussi, dans le monde littéraire, par un ouvrage d'un mérite très-apprecié et qui a pour titre: "*Letters from High Latitudes*."

Nous allons maintenant passer à notre bulletin nécrologique qui s'ouvre par un nom bien connu dans les cercles politiques et très-familier à notre ville de Québec. L'honorable John Sandfield McDonald est mort le premier de juin courant, à Cornwall, Ont. Nous empruntons à un journal de Québec, les détails suivants sur cet homme remarquable:—

"M. J. S. Macdonald a joué un rôle dans notre histoire politique. Elu dès 1841 membre de la chambre d'assemblée du Canada-Uni, il a toujours continué de siéger dans nos différentes législatures. Il est le seul de sa génération qui ait siégé aussi longtemps sans interruption. Dès son entrée en parlement il s'était attaché à M. Baldwin et à M. LaFontaine qu'il n'a jamais désertés. En 1849, lors de la nomination de M. Blake au poste de juge, c'est M. Sandfield Macdonald qui l'a remplacé comme solliciteur-général. En 1852 le ministère Hincks le faisait élire orateur de la chambre d'assemblée. C'est en cette qualité qu'il adressa au gouverneur, en 1851, une courageuse revendication des droits de la chambre, lorsque le représentant de notre souverain prorogea tout à coup le parlement.

Depuis cette époque, depuis l'alliance des conservateurs du Haut-Canada avec les libéraux-conservateurs du Bas-Canada, M. Macdonald s'est tenu dans le parti opposé, et c'est ainsi qu'on le voit, en 1858, faire partie du ministère Brown-Dorion, et en 1862, former lui-même un nouveau cabinet. Resté en dehors du parti ministériel durant les discussions sur la confédération, M. Sandfield Macdonald trouva moyen, cependant, en 1867, de se faire accepter comme chef du cabinet local d'Ontario, position qu'il a conservée jusqu'en décembre 1871. M. Sandfield Macdonald a été battu et remplacé au ministère par le fils de celui qui lui-même, M. Sandfield, avait remplacé dans le ministère LaFontaine-Baldwin, en 1849.

Depuis que le pouvoir lui était échappé, depuis qu'il était tombé dans une sorte de désespoir forcé, M. Sandfield Macdonald avait été atteint d'un affaiblissement profond, d'une débilité générale qui vient de le conduire au tombeau. Il était né en Décembre 1812."